

Laon, le 4 octobre 2020

A Monsieur le Directeur Académique
Des Services de l'Éducation Nationale de l'Aisne

Julien SCHNEIDER
Secrétaire départemental
SNUDI-FO de l'Aisne

Objet : Dispositif de « formations en constellation »

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis quelques semaines, notre organisation syndicale est sollicitée par de nombreux enseignants du département concernés par les « formations en constellation », qui nous font part de leurs vives inquiétudes.

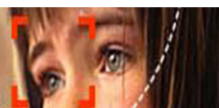
Ces collègues s'étonnent, légitimement, d'être inscrits d'office dans des constellations (regroupant parfois des enseignants de cycles différents) et d'être contraints de participer à des formations sur une thématique imposée. Nombreux sont ceux qui s'inquiètent également de devoir accepter des visites d'observation de leurs pratiques professionnelles par leurs pairs.

Nous vous rappelons qu'aucun texte réglementaire ne permet d'imposer à un enseignant la visite d'observation d'un de ses collègues.

D'autre part, les enseignants nous ont fait part du délai parfois très court de convocation aux réunions de ce dispositif (un mail reçu le mardi pour une réunion prévue le jeudi qui suit, par exemple).

Pour le SNUDI-FO 02, ce dispositif de « formations en constellation » remet en cause la liberté pédagogique des personnels ainsi que leur possibilité de participer à des formations de leur choix. Il provoque également une forte charge de travail supplémentaire pour les conseillers pédagogiques.

Le SNUDI-FO 02 rappelle que, si les enseignants sont tenus de participer à 18h d'animations pédagogiques, il est de la responsabilité de l'institution d'organiser un plan de formation avec des animations pédagogiques que les professeurs des écoles peuvent librement choisir en fonction de leur contenu.



Le SNUDI-FO 02 vous demande donc, Monsieur le Directeur Académique, d'abandonner ce nouveau dispositif de « formations en constellation » et de restaurer une réelle formation continue pour l'ensemble des enseignants avec des modules à candidatures individuelles.

Le SNUDI-FO de l'Aisne soutiendra les collègues qui :

- ne souhaitent pas faire partie de ce dispositif et qui veulent utiliser leurs 18h de formation via un plan de formation avec les modules de formations choisis ;
- ne souhaitent pas accueillir de collègues dans leur classe pour être « observés » ;
- souhaitent décompter des heures de réunions d'information syndicale (RIS) de ces formations en constellation, comme le permet la réglementation.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée.

Julien SCHNEIDER
Secrétaire départemental



Copie adressée au SNUDI-FO national

